

PLAN STRATÉGIQUE

DE L'OIM

2024-2028



L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
C.P. 17
1211 Genève 19
Suisse
Tél.: +41 22 717 9111
Fax: +41 22 798 6150
Courriel: hq@iom.int
Site web: www.iom.int

Photo de couverture: Des communautés reçoivent des produits d'hygiène lors d'une distribution sur la côte ouest du Yémen. © OIM 2021 / Rami Ibrahim

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024).
Plan stratégique de l'OIM 2024-2028. OIM, Genève.

ISBN 978-92-9268-765-6 (PDF)

© IOM 2024



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO)*.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2023/161/R

TABLE DES MATIÈRES

TOURNANT DÉCISIF _____	5
MISE À PROFIT DU POTENTIEL DE LA MIGRATION _____	7
STRUCTURE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE _____	9
OBJECTIF 1: SAUVER DES VIES ET PROTÉGER LES MIGRANTS _____	10
OBJECTIF 2: TROUVER DES SOLUTIONS AUX DÉPLACEMENTS _____	14
OBJECTIF 3: FACILITER DES VOIES DE MIGRATION RÉGULIÈRES _____	18
MIGRATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE _____	23
LEVIERS _____	24
PRIORITÉS TRANSVERSALES _____	28

“

Ce Plan stratégique est conforme au mandat de l'OIM, qui est de faciliter des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine. Il retranscrit tout à la fois la sagesse et l'expérience acquises par l'Organisation au cours des 70 dernières années, et la volonté de celle-ci de suivre une approche novatrice au bénéfice des migrants, de leur famille, de leur communauté et de la société.

Amy E. POPE
Directrice générale de l'OIM



TOURNANT DÉCISIF

Un tournant décisif s’amorce dans l’approche suivie en matière de migration à l’échelle mondiale. Le moment est venu pour l’OIM de se doter d’une nouvelle orientation stratégique et d’insuffler un nouvel élan afin de réaliser le potentiel de la migration.

Depuis des siècles, la migration est pour de nombreuses personnes la pierre angulaire du développement, de la prospérité et du progrès. Alors que la planète fait face à de grandes transformations qui s’opèrent au niveau mondial—allant du changement climatique à la transition démographique, en passant par l’urbanisation et la numérisation— la migration peut et doit faire partie de la solution. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Programme d’action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes offrent une feuille de route qui doit permettre d’exploiter tout le potentiel de la migration et de résoudre les crises liées aux déplacements en ne laissant personne de côté.

Les migrants s’adaptent d’ores et déjà à l’évolution des marchés du travail et aux nouvelles façons de travailler, et atténuent les disparités des tendances démographiques au sein des régions et entre elles. Les voies de migration régulières bien gérées permettent de renforcer les chaînes de valeur mondiales et d’accroître le financement du développement grâce aux rapatriements de fonds et aux capitaux de la diaspora. Les solutions en matière de réinstallation, de regroupement familial, d’admission humanitaire et de réimplantation produisent des résultats positifs pour les personnes qui ont besoin de protection, leur famille et leur communauté.

Afin de tirer pleinement profit du potentiel qu’offre la migration, une nouvelle optique et de nouvelles approches sont nécessaires. Soumis à l’influence des changements que nous observons dans le monde d’aujourd’hui, les schémas migratoires gagnent en complexité. Les conflits, le changement climatique, la dégradation de l’environnement et les disparités du développement entraînent une hausse des déplacements et de la migration irrégulière. Or on ne dispose pas des cadres ni des ressources nécessaires pour protéger de façon adéquate les nombreuses personnes qui n’ont d’autre choix que de migrer en quête de sécurité et de moyens de subsistance.

L’inadéquation des voies de migration régulières et des protections contribue à la vulnérabilité des populations à la violence, à l’exploitation et aux mauvais traitements. Dans de nombreuses régions du monde, le trafic illicite de migrants, la traite d’êtres humains et l’esclavage moderne sont aujourd’hui des activités illicites très lucratives qui engendrent d’immenses souffrances. Sous l’effet de l’intersectionnalité de facteurs comme l’âge, l’appartenance ethnique, le genre et le handicap, certaines personnes sont encore plus vulnérables. La politisation croissante de la migration engendre également une détérioration des perspectives pour les migrants.

Pour saisir les chances et relever les défis que présente la migration dans un monde toujours plus interdépendant et complexe, tout en venant en aide aux populations les plus vulnérables, il convient de nouer des partenariats. Les gouvernements, le secteur privé, les autres organisations internationales, les milieux universitaires, la société civile et, bien entendu, les migrants et leur communauté sont des acteurs essentiels à cet égard. L’OIM entend collaborer avec un vaste éventail de partenaires pour compléter et élargir son action.

Face à l’évolution rapide et multiforme du monde, et forte de ses compétences spécialisées dans le domaine de la migration, de ses vastes réseaux et de sa solide présence opérationnelle, l’OIM est convaincue d’être particulièrement bien placée pour agir. Elle intervient en réponse à certaines des crises les plus affligeantes dans le monde et favorise la transition vers la paix et la prospérité. Tout comme ses États Membres, l’OIM demeure optimiste quant à l’avenir et à la contribution qu’elle, les migrants et la migration peuvent apporter, même en des temps difficiles.



Des réfugiés et migrants vénézuéliens se réinstallent à Curitiba (Brésil) dans le cadre de l'opération Bienvenue, en 2018.
République bolivarienne du Venezuela. © OIM 2018

MISE À PROFIT DU POTENTIEL DE LA MIGRATION

Les solutions globales aux plus grands défis auxquels le monde est confronté, tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique et les conflits, sont indissociables de la migration.

L'OIM sait que la migration peut offrir une vie meilleure aux personnes, à leur famille, à leur communauté et à la société. Il ne fait aucun doute que les objectifs de développement durable (ODD) ne pourront être atteints en l'absence de migrations sûres, ordonnées et régulières. C'est pourquoi l'OIM a pour vision de réaliser le potentiel qu'offre la migration tout en aidant les populations les plus vulnérables dans le monde.

La migration fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui expose clairement plusieurs des liens qui unissent la migration et le développement durable et reconnaît que les migrants doivent être pris en compte dans les efforts visant à ne laisser personne de côté.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières s'inscrit dans le droit fil de [la cible 10.7 du Programme 2030](#), au titre de laquelle les États Membres se sont engagés à coopérer à l'échelle internationale pour faciliter la migration de façon ordonnée, sûre et régulière.

En tant que membre du groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et dans le cadre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du [Réseau des Nations Unies sur les migrations](#), l'OIM joue un rôle central en apportant aux États Membres un soutien efficace, rapide et coordonné à l'échelle du système pour renforcer la coopération en matière de migration internationale et maximiser la contribution de celle-ci au développement durable.

En mettant à profit le potentiel de la migration, il sera possible de réaliser les objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudra :

- ▶ Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10) et favoriser une croissance économique soutenue, partagée et durable (objectif 8) grâce à des voies de migration de main-d'œuvre sûres, à des moyens de subsistances durables et à un travail décent ;
- ▶ Veiller à ce que la migration procède toujours d'un choix en promouvant l'avènement d'un monde plus pacifique (objectif 16) et faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le contexte de l'action climatique (objectif 13) ;
- ▶ Faciliter des accords entre les États pour assurer la cohérence des politiques migratoires (objectif 17) et tenir compte des migrants dans les politiques et les régimes de protection sociale (objectif 1) et de santé (objectif 3).

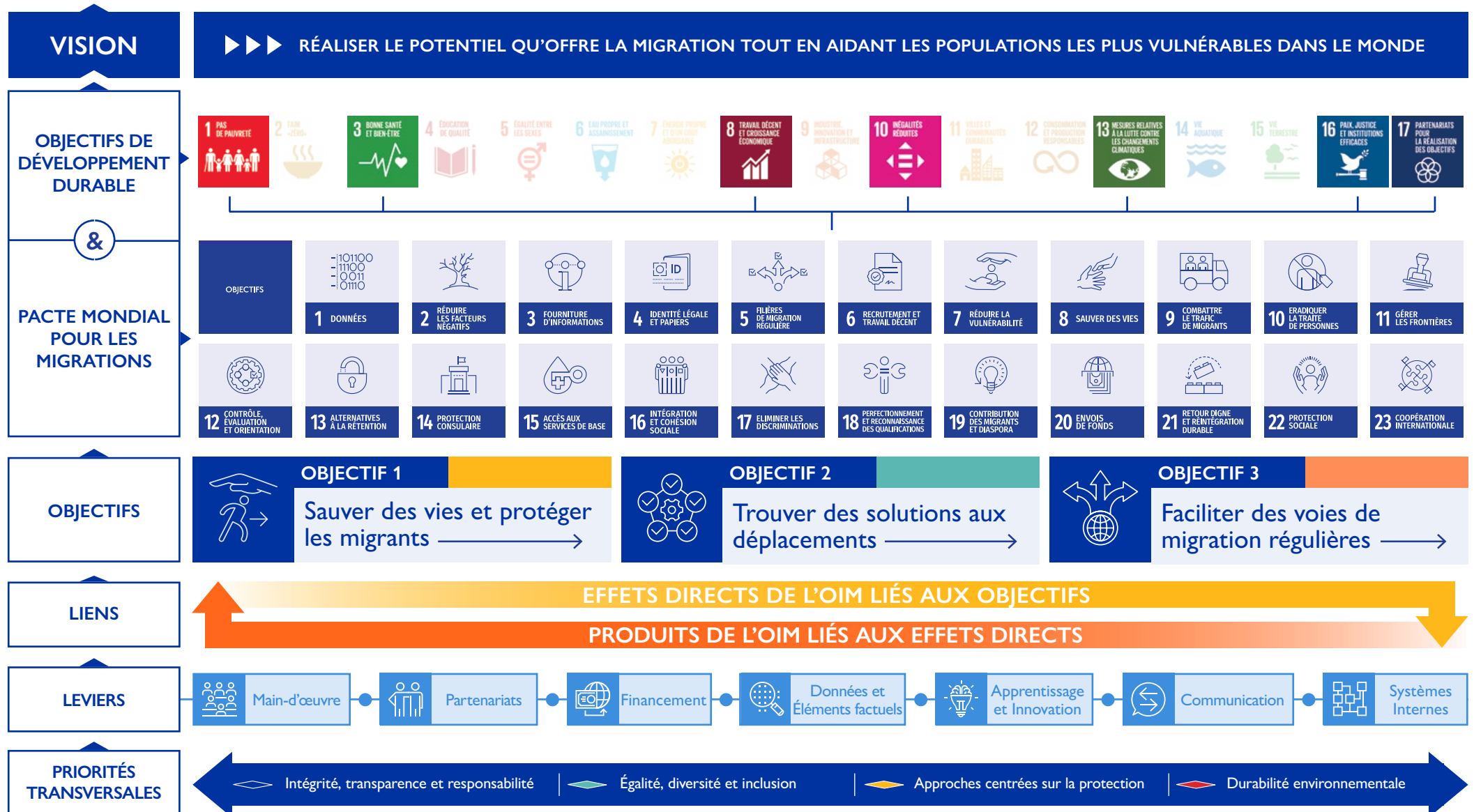
Le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 montre comment, en promouvant des migrations sûres, ordonnées et régulières, les activités de l'Organisation contribuent aux progrès accomplis à l'échelle nationale sur la voie de la réalisation des ODD énoncés ci-dessus, mais aussi de tous les autres.



STRUCTURE
DES RÉSULTATS
DU PLAN
STRATÉGIQUE

STRUCTURE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE

La structure des résultats du Plan stratégique indique comment l'OIM concrétisera sa vision et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable. Les trois objectifs fixés établissent les paramètres généraux de l'action de l'Organisation, et les sept leviers énoncent les capacités, les moyens et les ressources que l'OIM mobilisera à l'appui de cette action. Quatre priorités transversales définissent la manière dont l'OIM œuvrera dans le cadre de toutes ses activités. Le présent Plan stratégique est complété par le Cadre stratégique de résultats, qui présente la théorie du changement sur laquelle repose le Plan.



OBJECTIF 1



SAUVER DES VIES
ET PROTÉGER
LES MIGRANTS

OBJECTIF 1

SAUVER DES VIES ET PROTÉGER LES MIGRANTS

La sécurité, la dignité et la protection des personnes sont la première préoccupation de l'OIM dans les contextes de crise les plus difficiles.

Alors que les déplacements atteignent des niveaux sans précédent, l'OIM renforcera ses capacités et celles d'autres acteurs humanitaires afin d'assurer et de maintenir l'accès aux communautés ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection vitales.

L'Organisation élaborera et adoptera des **technologies et des approches nouvelles** pour accroître la **rapidité, l'efficacité** et la **portée** déjà enviables de ses interventions. Grâce à son savoir-faire en matière d'aide aux migrants, ainsi qu'à sa souplesse et à sa présence opérationnelle, elle est particulièrement bien placée pour élaborer des **solutions pratiques et applicables à grande échelle** dans tous ses domaines d'intervention clés.

Dans les situations d'urgence, l'OIM fournira une aide en **espèces** et des **articles non alimentaires ; des soins de santé, un appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène** ainsi que des **abris** afin de répondre aux besoins élémentaires. En outre, elle offrira une **aide au transport** à l'intérieur du pays aux personnes rencontrant des difficultés d'accès aux services de base. En coordination avec d'autres organismes, elle favorisera la création d'un environnement sûr et respectueux de la dignité, tant dans les **camps qu'en dehors**. L'OIM et ses partenaires adapteront des approches qui ont porté leurs fruits dans des situations de déplacement traditionnelles et élaboreront de nouvelles solutions pour les **environnements urbains plus complexes**.

L'OIM proposera aux personnes les plus vulnérables des **services de protection spécialisés**, tels que des **mesures de protection de l'enfance**, des activités visant à lutter contre la **violence fondée sur le genre** et la **traite d'êtres humains** ainsi qu'à en atténuer le risque, et un **soutien psychosocial**. Forte de son savoir-faire dans le domaine de la migration, l'OIM pourra aider les États à concevoir des **réponses appropriées en matière de gestion des frontières** afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent se rendre dans un lieu sûr.

Étant donné qu'il n'existe pas d'approche universelle de la réponse aux crises, des réponses sur mesure devront être conçues. Par conséquent, l'OIM s'emploiera à accroître la **disponibilité et l'exploitation de données** sur la mobilité, les capacités, les vulnérabilités et les besoins des populations déplacées, mobiles et d'accueil, ce qui lui permettra d'accorder une place centrale aux **besoins et aux droits particuliers des personnes** ainsi qu'au bien-être des communautés dans ses opérations et celles de ses partenaires.

L'OIM veille à la **responsabilité à l'égard des populations touchées par une crise**.

Le rôle de premier plan que joue l'OIM dans la **structure de coordination et de planification humanitaires** contribuera de manière déterminante à la promotion d'une action humanitaire inclusive et fondée sur des principes, ainsi qu'au renforcement et au maintien de **l'accès humanitaire**. Un meilleur ancrage local, ainsi qu'une participation et une prise en main accrues de la part des pouvoirs publics et des acteurs locaux, permettront à l'OIM de partager son savoir-faire afin de planifier et de mettre en œuvre des interventions qui sauvent des vies et **favorisent le redressement**.

A woman wearing a blue IOM vest is sitting on a bench and talking to a man in a red jacket. The woman has a white bag on her lap and is looking towards the man. The background shows a bus stop with other people and a building.

MISE EN APPLICATION DES PRINCIPES HUMANITAIRES

Dans un monde toujours plus complexe, l'OIM doit disposer des **capacités** et de l'**expertise** nécessaires à tous les niveaux pour pouvoir appliquer les principes humanitaires. Elle s'appuiera sur sa présence opérationnelle pour aider son personnel et ses partenaires à agir conformément à ces principes tout **en élaborant des solutions adaptées** et **des approches pragmatiques**. Des partenariats renforcés à l'échelle locale et mondiale, notamment grâce aux équipes de pays pour l'action humanitaire, permettront de communiquer des **bonnes pratiques**, d'appuyer les efforts de **sensibilisation** et de **favoriser** le respect des principes humanitaires par les parties prenantes pertinentes.



LIEN ENTRE L'ACTION HUMANITAIRE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

En tant qu'organisme dont le mandat est triple, l'OIM s'engage à **planifier** la transition entre une intervention humanitaire et les opérations et programmes d'après-crise orientés vers le développement et **d'œuvrer en ce sens** dès le début d'une crise. Elle recourra de plus en plus à des **approches concertées** fondées sur des **analyses** communes **qui tiennent compte des risques** et des **questions de genre**. Elle élargira son appui en matière de **prévention**, de **médiation**, de **consolidation de la paix** et de **relèvement rapide** afin de réduire les risques de conflit, de catastrophe et de crise, qui engendrent des besoins humanitaires et nuisent au développement.

OBJECTIF 2



TROUVER DES SOLUTIONS
AUX DÉPLACEMENTS

OBJECTIF 2

TROUVER DES SOLUTIONS AUX DÉPLACEMENTS

L'OIM réduit les risques et les effets du changement climatique, de la dégradation de l'environnement, des conflits et de l'instabilité auxquels sont exposées les communautés touchées par des déplacements ou qui risquent de l'être.

Dans un contexte marqué par des déplacements sans précédent à l'échelle mondiale, l'OIM ne se contentera pas de répondre aux crises liées aux déplacements, mais **anticipera et atténuera les risques** et **renforcera la préparation**.

La faculté de l'OIM de mobiliser les **spécialistes de la migration les plus éminents** et les capacités technologiques du **secteur privé** sera essentielle pour développer la capacité de celle-ci à prévoir les schémas de migration et de déplacement en se fondant sur des données. De la sorte, l'OIM sera mieux à même de **concevoir des solutions conjointement** avec les gouvernements, les communautés et les personnes déplacées et **d'autonomiser** ces acteurs afin d'éviter et de réduire au minimum les effets négatifs des déplacements.

Les pays en développement, et surtout les petits États insulaires en développement, doivent être préparés aux effets du changement climatique. L'OIM intensifiera son appui aux efforts déployés par les États pour planifier la migration dans le contexte de **l'adaptation au changement climatique** et **renforcer la résilience** des communautés touchées, y compris les populations qui ne peuvent pas se mettre à l'abri.

L'OIM viendra en aide aux personnes qui souhaitent rester dans leur région d'origine en investissant davantage dans les **mesures de réduction des risques de catastrophe** et **l'adaptation locale**. Elle intègrera des normes environnementales dans ses opérations pour veiller à contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement en cherchant en permanence des moyens de promouvoir la **préservation de la biodiversité** et la **gestion durable des ressources naturelles**.

Dans les régions touchées par un conflit ou une crise, et dans celles caractérisées par un contexte fragile, l'OIM déploiera des **efforts de consolidation de la paix** pour prévenir et résoudre les conflits, améliorer la stabilité et, en définitive, contribuer à l'édification de sociétés résilientes, pacifiques et inclusives.

L'Organisation renforcera la **cohésion sociale**, promouvra une **bonne gouvernance**, préviendra les **violations des droits humains** et y répondra, et améliorera les **infrastructures publiques**.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de la durée des déplacements, l'OIM renforcera la **résilience** et **l'autonomie** en améliorant l'accès aux moyens de subsistance et au logement, ainsi qu'aux droits à la terre et à la propriété, et prendra des mesures particulières pour tenir compte des groupes marginalisés.

Œuvrant à l'obtention de résultats communs afin de parvenir à des solutions durables, l'OIM investira davantage dans les **approches de développement** qui intègrent des dispositifs à base communautaire en matière de soins de santé, d'éducation, de moyens de subsistance et de protection à l'appui d'une **intégration** réussie.

L'OIM aidera les populations à fuir des situations de risque et des contextes de persécution en collaborant étroitement avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs pour permettre leur **réinstallation** et redoublera d'efforts pour faciliter le retour volontaire, sûr et digne des personnes déplacées ainsi que leur **réintégration durable**.



PROSPECTIVE STRATÉGIQUE ET PRÉPARATION

Les décideurs et les responsables de la mise en œuvre ont besoin de données pour anticiper la manière dont certains facteurs pourraient influencer sur la migration et les déplacements. L'OIM collaborera avec des acteurs, tels que les gouvernements, les milieux universitaires et le secteur privé, pour créer de nouvelles **sources de données et des méthodes innovantes** dans ce domaine et **examiner, analyser et évaluer** régulièrement **les données en vue d'identifier** des changements potentiels dans l'ampleur de la migration et des déplacements. Elle apportera un appui **aux enceintes multipartites** – tenues en ligne ou en personne – pour promouvoir des analyses, une planification et des mesures conjointes fondées sur des données. L'Organisation aidera les États à **interpréter** les données dans leur contexte spécifique, à **les hiérarchiser** et à **agir** sur la base de celles-ci.

SOLUTIONS AUX DÉPLACEMENTS INTERNES PILOTÉES PAR LES GOUVERNEMENTS

Face à la croissance exponentielle attendue des déplacements internes, l'OIM appuie le Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes afin d'améliorer la prévention et la résolution des crises liées aux déplacements internes, ainsi que les interventions connexes. Elle œuvrera en partenariat avec des acteurs clés pour faciliter la mise en œuvre d'approches axées sur le développement qui soient pilotées par les États et financées de manière adéquate. Pour ce faire, elle aidera les États à mettre en place les stratégies, les modalités de coordination et les activités de renforcement des capacités requises pour mettre en œuvre des initiatives à grande échelle.



OBJECTIF 3



FACILITER DES VOIES DE
MIGRATION RÉGULIÈRES

OBJECTIF 3

FACILITER DES VOIES DE MIGRATION RÉGULIÈRES

L'OIM accorde la priorité aux approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société pour mettre en relation les personnes, les biens, les services, les connaissances et l'innovation en toute sécurité.

Dans un contexte où la promesse de ne laisser personne de côté et la réalisation des objectifs de développement durable sont en péril, l'OIM s'emploie à libérer le potentiel qu'offre la migration en aidant les États à **créer**, à **développer** et à **renforcer les voies de migration régulières** tout en **réduisant la migration irrégulière**.

L'OIM aidera les gouvernements à concrétiser leurs priorités en matière de développement grâce à la migration, qu'il s'agisse **d'éliminer la pauvreté** et de **réduire les inégalités** ou de **façonner des villes** et des sociétés **durables**. Pour ne laisser personne de côté, l'OIM devra promouvoir **la prise en compte des migrants et de la migration** dans la planification du développement sous tous ses aspects.

L'OIM œuvrera avec ses partenaires pour faire en sorte que les voies régulières existantes et nouvelles soient **accessibles et inclusives** de façon à ce qu'un plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de possibilités de développement et de protection. Davantage de personnes, notamment des jeunes et des personnes présentant un handicap, pourront accéder à des **possibilités d'éducation et d'emploi** en dehors de leur pays de naissance et **retrouver leur famille**. L'Organisation **préparera les migrants** à une migration sûre, légale et réussie avant qu'ils quittent leur pays d'origine.

Consciente que la **protection sociale** et la **couverture sanitaire** des migrants sont des moyens de réduire les inégalités et de maximiser les contributions que les migrants apportent à la société, l'OIM s'efforcera de les inscrire parmi les préoccupations mondiales, régionales et nationales. Elle promouvra des **programmes de santé** complets et œuvrera le long des voies de migration pour accroître la résilience des communautés en matière de santé, améliorer la sécurité sanitaire et renforcer la gouvernance de la santé dans le contexte migratoire.

Alors que les communautés de migrants ne cessent de s'agrandir, l'OIM facilitera la **mobilisation des diasporas** pour tirer parti des contributions économiques,

humaines et sociales des migrants en recourant aux **mégadonnées**, à **l'apprentissage automatique** et à d'autres méthodes innovantes.

L'Organisation facilitera l'accès des gouvernements aux technologies, systèmes et procédures de **gestion des frontières** les plus récents afin d'assurer des mouvements transfrontaliers fluides et plus sûrs et de réduire la migration irrégulière. Elle entend également accroître l'accès à **l'identité juridique** en fournissant une assistance technique en matière de **systèmes nationaux d'état civil**, de **systèmes de gestion de l'identité** et de **services consulaires**.

Grâce à des services améliorés, l'OIM sera à même de fournir **protection et assistance** aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements et développera sa capacité institutionnelle pour garantir la durabilité de ses programmes globaux visant à prévenir et à combattre le **trafic illicite de migrants** et la **traite d'êtres humains**.

Dans les pays qui ont besoin d'un soutien opérationnel, l'OIM facilitera un **retour** et une **réadmission** sûrs, dignes et fondés sur les droits, ainsi que la **réintégration durable** des migrants dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers.

À toutes les étapes, l'OIM luttera contre les formes croisées de **discrimination**, **d'exclusion** et **d'exploitation**, qui empêchent les migrants d'exercer leurs droits et de contribuer au développement durable. Pour mettre un terme aux accusations injustes et ouvrir la voie au changement transformateur, l'OIM collaborera avec ses partenaires en vue d'opérer un changement fondamental dans le **discours sur la migration**.

En ce qui concerne les effets à long terme, l'Organisation renforcera son action en tant qu'organisme facilitateur de la **coopération Sud-Sud et triangulaire** en promouvant l'intégration régionale Sud-Sud et la collaboration interrégionale dans le cadre des mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration pilotés par les États.

MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

La prospérité mondiale est entravée par un manque d'emploi dans certaines régions et par une pénurie de main-d'œuvre dans d'autres. L'OIM renforcera l'appui technique qu'elle apporte aux **initiatives gouvernementales et du secteur privé en matière de mobilité des compétences**, qui font la jonction entre les migrants et les possibilités de travail décent. Elle intensifiera sa collaboration avec les entreprises pour promouvoir une **diligence raisonnable** soucieuse des migrants **en matière de droits humains** et favoriser des **lieux de travail inclusifs**. Les programmes de l'OIM contribueront aussi à la réussite de la migration de main-d'œuvre en dotant les migrants des **compétences** et des connaissances dont ils ont besoin pour opérer dans le **monde du travail du 21^e siècle** à la faveur de **formations dans le domaine de l'entrepreneuriat** et de **formations professionnelles**, ainsi qu'en améliorant l'accès à la **protection sociale** et aux **financements**.





GOUVERNANCE DE LA MIGRATION ET IDENTITÉ JURIDIQUE

Afin de prévenir la migration irrégulière, il est essentiel de renforcer la bonne gestion des migrations, notamment en s'attendant de manière stratégique et cohérente à l'accès à l'identité juridique, aussi bien pour les migrants que pour la population dans son ensemble. L'identité juridique facilite les voies de migration régulières, améliore la capacité de chacun à exercer ses droits et permet un retour fondé sur les droits. L'OIM aidera les États à adopter progressivement des technologies numériques pour établir l'identité et faciliter l'accès aux services, tout en veillant à ce que les droits des personnes à la vie privée et à la sécurité des données soient respectés.



Plus de 760 000 personnes ont dû quitter leur foyer en raison de la sécheresse extrême qui frappe la Somalie et la Corne de l'Afrique. La plupart des personnes déplacées se dirigent vers des centres urbains plus grands tels que celui de Doolow. © OIM 2022 / Claudia Rosel

MIGRATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La migration et le changement climatique sont étroitement liés et forment une interaction complexe qui a des effets significatifs sur les personnes, les communautés et les sociétés partout dans le monde.

La migration climatique désigne le phénomène par lequel des personnes ou des communautés quittent leur foyer en raison des effets néfastes du changement climatique, tels qu'une sécheresse prolongée, des inondations ou la réduction des terres arables.

Les pressions exercées par le changement climatique peuvent entraîner à la fois une migration interne, qui est le processus par lequel des personnes se réimplantent à l'intérieur de leur propre pays, et une migration internationale, les personnes cherchant refuge dans des régions plus stables.

L'OIM jouera un rôle fondamental en s'attaquant à l'interaction complexe entre la migration et le changement climatique. Consciente que le changement climatique est un important facteur de migration, elle élaborera une approche multidimensionnelle afin de proposer des solutions permettant aux personnes de migrer, des solutions pour les personnes qui migrent, et des solutions permettant aux personnes de rester.

L'OIM s'emploiera à aider les communautés touchées par des phénomènes climatiques en mettant en œuvre des mesures visant à renforcer la résilience et à réduire les vulnérabilités. À cet effet, elle collaborera étroitement avec les gouvernements et les partenaires locaux à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation durables.

L'Organisation mènera des activités de promotion des politiques à l'échelle nationale et internationale, encourageant la prise en considération de questions relatives à la migration dans les politiques en matière de changement climatique et inversement. Elle insistera sur l'importance de reconnaître et de protéger les droits des migrants, surtout de ceux qui sont déplacés en raison du changement climatique.

L'OIM investira dans la recherche et la collecte de données pour mieux comprendre les dynamiques de la migration due au changement climatique. En améliorant les connaissances et la compréhension dans ce domaine, elle entend éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels qui tiennent compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les migrants climatiques.

L'OIM participera activement à des initiatives de renforcement des capacités et de partage des connaissances et collaborera avec des gouvernements, la société civile et d'autres acteurs pour renforcer la réponse mondiale aux défis multidimensionnels que posent les corrélations entre la migration et le changement climatique.

L'approche globale de l'OIM témoigne de sa volonté de lutter contre les effets immédiats et à long terme du changement climatique sur la mobilité humaine tout en promouvant des solutions durables et inclusives à l'échelle mondiale.

LEVIERS



Pour faire face aux défis auxquels le monde sera confronté au cours des cinq prochaines années, l'OIM doit disposer de systèmes, de ressources humaines et de pratiques adéquats.



MAIN-D'ŒUVRE

Les effectifs compétents et diversifiés de l'OIM constituent son atout le plus précieux. En investissant dans une meilleure planification de la main-d'œuvre et une meilleure gestion des effectifs, l'Organisation facilitera le développement professionnel de son personnel et améliorera son expérience quotidienne sur le lieu de travail. L'OIM se dotera de systèmes et de procédures flexibles qui lui permettront de s'adapter à l'évolution du travail tout en veillant à la sûreté, à la sécurité et au bien-être de son personnel. Elle renforcera sa posture de sécurité et favorisera un environnement de travail inclusif et bienveillant. Son équipe de direction sera capable de créer des liens, de motiver le personnel et de véhiculer la vision et les valeurs communes de l'Organisation.



PARTENARIATS

Grâce à des partenariats à long terme fondés sur la confiance, l'OIM disposera des réseaux et des points d'entrée voulus pour proposer des solutions multidimensionnelles associant l'ensemble de la société et des pouvoirs publics. Elle est résolue à nouer des partenariats plus équitables avec des acteurs nationaux et locaux et à faire en sorte qu'ils jouent davantage un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs à la migration. Elle tirera profit de son rôle fédérateur dans le domaine de la migration, notamment au titre de ses fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations et en sa qualité de membre du Comité permanent interorganisations.



FINANCEMENT

La vision de l'OIM ne pourra être concrétisée sans un investissement financier important et des fonds de meilleure qualité. Bien que l'Organisation continue de recevoir un volume important de fonds destinés aux projets, une solide proposition de valeur reposant sur une orientation stratégique claire, des résultats avérés et une utilisation efficace des ressources permettra d'attirer des financements pluriannuels plus souples. Pour compléter les approches traditionnelles de mobilisation de ressources, des modalités de financement innovantes et améliorées seront utilisées. Si l'OIM continuera d'exécuter ses projets, elle entend s'orienter vers des programmes qui comprendront des interventions menées tout à la fois à court, à moyen et à long termes.



DONNÉES ET ÉLÉMENTS FACTUELS

Dans le domaine de la migration et des déplacements, l'OIM sera la source privilégiée de données à des fins d'action, qui permettent de sauver des vies et de proposer des solutions ; de données à des fins d'analyse, qui facilitent les voies de migration régulières ; et de données à des fins de prévision, qui aident à prendre des mesures préventives. Elle disposera des systèmes et de l'aisance dans l'exploitation des données qui lui permettront de recueillir des données, de les stocker en toute sécurité, de les analyser et de les communiquer, ainsi que d'utiliser des données et des éléments factuels ventilés dans le contexte de la mobilité sous tous ses aspects. Les vastes répertoires de données et d'études de l'OIM étayeront l'élaboration de politiques et pratiques fondées sur des éléments factuels. Les données seront fondamentales pour la prise de décisions internes et la gestion de l'Organisation.



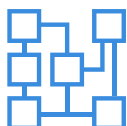
APPRENTISSAGE ET INNOVATION

Étant donné le rôle en matière d'innovation que joue l'OIM dans le domaine de la migration, une approche axée sur les solutions sera présente dans l'ensemble de ses opérations et programmes mondiaux. Ses pratiques exhaustives de gestion des connaissances lui permettront de concevoir et d'appliquer à différentes échelles des solutions à certains des défis les plus importants auxquels le monde est confronté. L'Organisation recourra aux technologies existantes et émergentes, comme l'intelligence artificielle et les mégadonnées, pour anticiper les changements et y faire face, tout en ayant conscience de l'utilisation abusive qui peut en être faite. Sa capacité à apprendre et à innover reposera sur une collaboration solide avec le secteur privé et des partenaires des milieux universitaires.



COMMUNICATION

Une approche fondée sur les données et conçue de manière conjointe sera adoptée afin d'élaborer des actions de communication qui contribueront à un discours équilibré et objectif sur la migration, et d'offrir aux migrants une tribune pour faire entendre leur voix. Les actions de communication positionneront l'OIM en tant qu'organisme de premier plan faisant autorité en matière de migration, feront connaître les activités qu'elle mène et inciteront la population à souscrire à sa vision. Une meilleure communication interne permettra de faire en sorte que les employés restent en prise avec leur lieu de travail, s'identifient aux valeurs et à la vision de l'Organisation et développent un sentiment d'appartenance.



SYSTÈMES INTERNES

L'OIM évolue et son infrastructure organisationnelle et ses méthodes de travail doivent en faire autant. Le recours accru à des technologies numériques sécurisées ainsi qu'à des informations et à des données numérisées permettra d'améliorer et de rationaliser les processus ainsi que d'accroître l'efficacité dans l'ensemble de l'Organisation. L'OIM s'efforcera de trouver un équilibre entre l'application de normes strictes en matière de conformité et l'adoption de pratiques de gestion des risques rigoureuses tout en veillant à ce que ses systèmes et processus internes soient accessibles et aussi conviviaux que possible. Des stratégies améliorées de gestion des risques de sécurité seront mises en œuvre afin de permettre l'exécution des programmes de l'OIM sans que son personnel et ses actifs soient exposés à des risques inutiles. Les systèmes internes permettent de prévenir la fraude, la corruption et l'utilisation abusive des ressources, ainsi que d'autres formes de manquement.



L'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) est une activité de collecte de données à l'échelle nationale visant à recueillir des informations sur la situation, les besoins, les vulnérabilités et l'intégration des réfugiés d'Ukraine en Pologne. Menée par le HCR en étroite collaboration avec l'OIM, plus de 3 500 enquêtes ont été réalisées dans 68 municipalités. © OIM 2023 / Alexey Shvirin

PRIORITÉS TRANSVERSALES



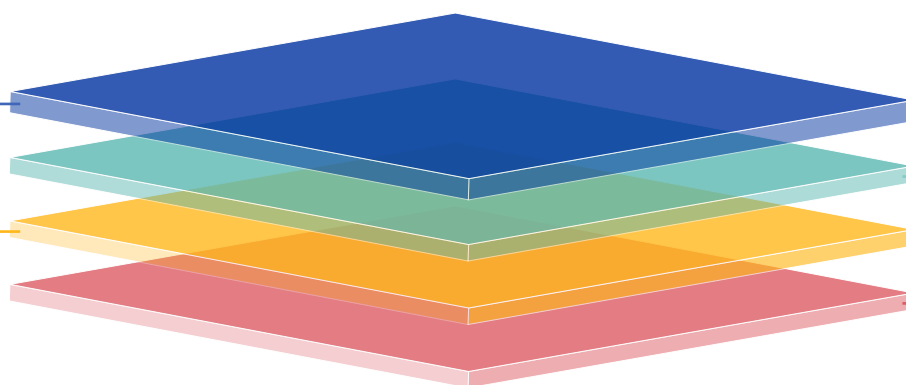
Dans toute l'Organisation et dans tous ses programmes, les normes les plus strictes sont respectées, parce que c'est ce qu'il convient de faire et parce que c'est ainsi que les meilleurs résultats seront obtenus au profit des migrants, des États Membres et du personnel de l'OIM.

INTÉGRITÉ, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

La direction de l'Organisation veillera à ce que la culture organisationnelle et les systèmes internes favorisent l'intégrité, la responsabilité et la transparence. Les progrès seront mesurés au regard de buts et d'objectifs clairement définis, ce qui permettra aux États Membres et aux personnes au service desquelles l'OIM œuvre d'avoir une meilleure visibilité des résultats de l'Organisation. L'OIM facilitera des discussions transparentes sur ses résultats et prendra, s'il y a lieu, des mesures correctives. Elle continuera de renforcer son action face aux difficultés éthiques que rencontrent son personnel ainsi que les personnes et les communautés au contact desquelles elle œuvre.

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

L'OIM s'efforce de promouvoir la dignité et les droits humains de toutes les personnes à toutes les étapes de leur migration. Elle s'attaquera aux inégalités de chances et de résultats auxquelles son personnel et les migrants sont confrontés en raison de leur sexe, de leur genre, de leur âge, de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur situation de handicap. Elle éliminera systématiquement les obstacles comportementaux, environnementaux et institutionnels qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs. À l'appui de ces efforts, la participation active et la représentation de tous les secteurs de la société, y compris les jeunes, les communautés autochtones et les femmes, seront assurées et des consultations constructives seront menées avec ces acteurs.



APPROCHES CENTRÉES SUR LA PROTECTION

L'OIM est résolue à placer les droits humains et le bien-être de tous les migrants au cœur de ses opérations et processus décisionnels. Elle aidera les États à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de réduire les risques en matière de protection et de répondre aux besoins des plus vulnérables. Une approche fondée sur les droits sous-tendra tous ses programmes de migration, et elle fera montre de son attachement à la protection de l'enfance, associera les personnes et les communautés au service desquelles elle œuvre aux processus décisionnels et les protégera contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'OIM pilotera l'innovation en matière de durabilité environnementale pour favoriser des résultats concrets et une portée accrue dans le secteur humanitaire et de la gestion des migrations. Prendre soin des personnes et de la planète est une des valeurs fondamentales de l'OIM, qui est déterminée à intégrer la durabilité environnementale dans ses projets et programmes, ainsi que dans la gestion des installations et les interventions qu'elle mène. L'OIM se dotera d'un système ambitieux de gouvernance et de gestion environnementales, inspiré des engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies.



Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons • C.P. 17 • CH-1211 Genève 19 • Suisse
+41 22 717 91 11 • hq@iom.int • www.iom.int